

27 NOVEMBRE 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEUCE-ETCHEMIN**

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beuce-Etchemin est légalement tenue dans la salle Chaudière du siège social à Saint-Georges, le mardi 27 novembre 2018 à 19 h, sous la présidence de monsieur le commissaire Charles-Henri Lecours.

Sont présents mesdames et messieurs les commissaires :

| | | |
|-------------------|------------------------|-------------------|
| BEAUDOIN, Pascale | LAROSE, Jocelyne | POULIN, Berthe |
| BINET, Clément | LECOURS, Charles-Henri | TURMEL, Ghislaine |
| BOISVERT, Sophie | MAGNAN, Martine | VACHON, Nathalie |
| DOYON, Marc-Ange | PARADIS, Guy | |

et les commissaires représentant le comité de parents, messieurs Julien Rodrigue et Steve Trachy et madame Monique Roy ainsi que la commissaire représentant le comité EHDAA, madame Émanuelle Mathieu.

Messieurs Normand Lessard et Fabien Giguère, de la Direction générale, ainsi que monsieur Francis Isabel, secrétaire général, sont également présents.

CC-01-11-18 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la commissaire Berthe Poulin que l'ordre du jour soit modifié en inversant les points 8 et 9, en reportant le point 19 et en ajoutant le point suivant :

17.0 Demande de la municipalité de Saint-Prosper – terrain de baseball.

Adopté à l'unanimité

CC-02-11-18 **PROCÈS-VERBAL – séance ordinaire – 23 octobre 2018**

Il est proposé par monsieur le commissaire Clément Binet que la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2018 soit omise et qu'il soit adopté tel que rédigé et transmis.

Adopté à l'unanimité

CC-03-11-18 **NOMINATION DE COMMISSAIRE**

Considérant la vacance au poste de commissaire de la circonscription numéro 13 regroupant les municipalités de Saint-Elzéar (M) et une partie de la Ville de Sainte-Marie délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Chaudière et de la limite municipale nord, la rivière Chaudière, le prolongement de la route Cameron, cette route, le boulevard Vachon Nord, le boulevard Vachon Sud, la route du Président-Kennedy Sud et la limite municipale sud, ouest et nord jusqu'au point de départ, suite à la démission de madame la commissaire Nancy Labbé;

Considérant qu'il revient au conseil des commissaires de combler ce poste, après consultation du comité de parents, tel qu'il est prévu à la Loi sur les élections scolaires;

Considérant que le comité de parent a été consulté sur le choix de la personne pour agir à titre de commissaire;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Magnan :

Que madame Pascale Beaudoin soit nommée commissaire de la circonscription numéro 13 du territoire de la Commission scolaire de la Beuce-Etchemin.

Adopté à l'unanimité

CC-04-11-18 NOMINATION DE COMMISSAIRE

Considérant la vacance au poste de commissaire de la circonscription numéro 11 regroupant les municipalités de Scott (M), Sainte-Hénédine (P), Sainte-Marguerite (P), Frampton (M), Saints-Anges (P) et Vallée-Jonction (M), suite à la démission de madame la commissaire Nathalie Vachon;

Considérant qu'il revient au conseil des commissaires de combler ce poste, après consultation du comité de parents, tel qu'il est prévu à la Loi sur les élections scolaires;

Considérant que le comité de parent a été consulté sur le choix de la personne pour agir à titre de commissaire;

Il est proposé par monsieur le commissaire Guy Paradis :

Que madame Véronique Jacques soit nommée commissaire de la circonscription numéro 11 du territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, à compter du 5 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

CC-05-11-18 ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Ange Doyon que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin prenne acte du dépôt du rapport des états financiers et de celui de vérification externe pour l'année 2017-2018 et qu'elle le soumette au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour compilation.

Adopté à l'unanimité

CC-06-11-18 COMMISSAIRE DÉLÉGUÉE AUX ÉTABLISSEMENTS – nomination 2018-2019

Il est proposé par monsieur le commissaire Guy Paradis que madame la commissaire Pascale Beaudoin soit nommée déléguée aux établissements selon la liste suivante :

| NOM DE L'ÉCOLE | CODE D'ÉTABLISSEMENT | ORDRE D'ENSEIGNEMENT | COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ |
|--|----------------------|---|---------------------|
| 2. SECTEUR BENOÎT-VACHON | | | |
| École Maribel 62, rue Saint-Antoine Sainte-Marie | 025 | Enseignement primaire | Pascale Beaudoin |
| École Mgr-Feuiltault 35, boulevard Vachon Sud Sainte-Marie | 024 | Enseignement primaire | Pascale Beaudoin |
| École Notre-Dame de Saint-Elzéar 668, avenue Principale Saint-Elzéar | 028 | Enseignement préscolaire Enseignement primaire | Pascale Beaudoin |

Adopté à l'unanimité

CC-07-11-18 COMMISSAIRE-PARENT AU COMITÉ EXÉCUTIF – modalités d'élection

Il est proposé par madame la commissaire Nathalie Vachon que les modalités d'élection pour le poste de commissaire-parent au comité exécutif soient adoptées conformément au document déposé par le secrétaire général, monsieur Francis Isabel.

Adopté à l'unanimité

CC-08-11-18 PRÉSIDENT D'ÉLECTION – désignation

Il est proposé par madame la commissaire Jocelyne Larose que monsieur Charles-Henri Lecours agisse à titre de président d'élection.

Adopté à l'unanimité

CC-09-11-18 SCRUTATRICES OU SCRUTATEURS D'ÉLECTION – désignation

Il est proposé par madame la commissaire Sophie Boisvert que messieurs Normand Lessard et Fabien Giguère agissent à titre de scrutateurs d'élection.

Adopté à l'unanimité

CC-10-11-18 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION - désignation

Il est proposé par madame la commissaire Berthe Poulin que monsieur Francis Isabel agisse à titre de secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité

**ÉLECTION DU COMMISSAIRE PARENT AU COMITÉ EXÉCUTIF
Mises en candidature**

Le président d'élection, monsieur Charles-Henri Lecours, déclare ouverte la période de mise en candidature au poste de commissaire parent au comité exécutif.

Madame Émanuelle Mathieu propose que monsieur Steve Trachy soit mis en candidature.

Madame Sophie Boisvert propose que monsieur Julien Rodrigue soit mis en candidature.

Madame Sophie Boisvert propose que madame Monique Roy soit mise en candidature.

Le président d'élection, monsieur Charles-Henri Lecours, ayant constaté qu'il n'y avait pas d'autres propositions de mise en nomination, déclare la période de mise en candidature fermée et vérifie auprès de madame Monique Roy et messieurs Steve Trachy et Julien Rodrigue si ceux-ci acceptent leur mise en candidature au poste de commissaire-parent du comité exécutif. Monsieur Julien Rodrigue refuse. Madame Monique Roy et monsieur Steve Trachy acceptent.

Recensement des résultats

1^{er} tour de scrutin

Suite au résultat du premier tour de scrutin, le président d'élection, monsieur Charles-Henri Lecours, déclare élu monsieur Steve Trachy à titre de commissaire-parent membre du comité exécutif.

Fin des élections

CC-11-11-18 COMMISSAIRE-PARENT AU COMITÉ EXÉCUTIF – nomination d'un membre

Suite au résultat des élections, il est proposé par madame la commissaire Émanuelle Mathieu que monsieur Steve Trachy soit nommé membre du comité exécutif à titre de commissaire-parent.

Adopté à l'unanimité

CC-12-11-18 DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Il est proposé par madame la commissaire Martine Magnan que le secrétaire général, monsieur Francis Isabel, soit autorisé à procéder à la destruction des bulletins de vote au terme des élections qui ont été tenues.

Adopté à l'unanimité

CC-13-11-18 RÈGLE SUR LES CONDITIONS D'ADMISSION DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2019-2020 (FP-03)

Il est proposé par monsieur le commissaire Guy Paradis que la règle sur les conditions d'admission des élèves en formation professionnelle 2019-2020 (FP-03) soit adoptée telle que déposée par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, madame Nataly Blondin.

Adopté à l'unanimité

CC-14-11-18 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019 – préscolaire et primaire

Il est proposé par monsieur le commissaire Julien Rodrigue que le plan final d'organisation scolaire 2018-2019, concernant l'enseignement préscolaire et primaire incluant la clientèle EHDAA, soit adopté conformément au document déposé par monsieur Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Le plan d'organisation scolaire des écoles primaires comporte 807,6510 postes en activités éducatives équivalents temps complet (ETC).

Adopté à l'unanimité

CC-15-11-18 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019 – secondaire

Il est proposé par madame la commissaire Martine Magnan que le plan final d'organisation scolaire 2018-2019, concernant l'enseignement secondaire incluant la clientèle EHDAA, soit adopté conformément au document déposé par monsieur Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Le plan d'organisation scolaire des écoles secondaires comporte 414,2409 postes en activités éducatives équivalents temps complet (ETC).

Adopté à l'unanimité

CC-16-11-18 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019 – formation professionnelle

Il est proposé par madame la commissaire Nathalie Vachon que le plan d'organisation scolaire 2018-2019, concernant la formation professionnelle, présentée par madame Nataly Blondin, directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises soit adopté tel que déposé.

Le plan d'organisation scolaire de la formation professionnelle comporte 76,33 postes d'enseignants équivalents temps complet (ETC).

Adopté à l'unanimité

CC-17-11-18 TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS – Fédération des commissions scolaires du Québec

Considérant l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

Considérant les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

Considérant l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et M^e Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

Considérant qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

Considérant la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de M^e Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

Il est proposé par monsieur le commissaire Steve Trachy :

Que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

Adopté à l'unanimité

CC-18-11-18 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER – Terrain de baseball

Considérant que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) est propriétaire de lot numéro 6 050 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, situé sur le terrain de la polyvalente des Abénaquis à Saint-Prosper;

Considérant que la Municipalité de Saint-Prosper désire exploiter un terrain de baseball sur ce terrain tel que présenté sur le plan préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre;

Considérant qu'une partie du terrain demandé est en zonage agricole;

Considérant que la CSBE désire permettre à la Municipalité de Saint-Prosper d'utiliser pleinement ce terrain pour y aménager et y construire un terrain de baseball;

Considérant que le projet de la Municipalité de Saint-Prosper a été retenu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du plan des infrastructures sportives, phase III, en 2018;

Il est proposé par monsieur le commissaire Steve Trachy :

Que les commissaires donnent leur accord pour l'implantation d'un terrain de baseball sur les terrains de la CSBE selon le plan de localisation préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre;

Que la CSBE mandate les représentants de la Municipalité de Saint-Prosper pour entreprendre les démarches auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole;

Que la CSBE et la Municipalité de Saint-Prosper élaborent un bail emphytéotique et le soumettent pour approbation auprès des autorités compétentes;

Que tous les frais reliés à cette demande soient à la charge de la Municipalité de Saint-Prosper.

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance, il est 20 h 52.

Charles-Henri Lecours, président

Francis Isabel, secrétaire général